

FICHE DESCRIPTIVE DE MARCHE - EDF / EPR2 GRAVELINES

DESCRIPTIF DU MARCHE :

GR7204 Tomes A et B Entretien VRD et Salage

DONNEUR D'ORDRE :  **edf**  **EPR2**
Gravelines

NATURE DE LA PRESTATION :

Tome A : Travaux d'entretien VRD, petits travaux de VRD et Génie Civil

Tome B: Salage

DESCRIPTIF DES TRAVAUX A RÉALISER :

Tome A

- Travaux d'entretien des voiries, aires de stockage.
- Nettoyage des voiries.
- Travaux de petits VRD et génie civil.
- Travaux d'entretien de la signalisation verticale et horizontale.

Tome B

- Salage des voiries et parkings de octobre à mars avec astreinte sur la période.

POINTS PARTICULIERS :

Les travaux relèvent d'une activité professionnelle du registre des « travaux publics » Codes APE/NAF ou équivalent des rubriques suivantes : 4211Z/Y, 4312A/G, 4312B/H, 4221Z/Y, 4222.Z/Y

Les candidats doivent nécessairement disposer de la carte professionnelle d'« Entrepreneur de Travaux Publics » délivrée par la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), entreprises qui réalisent des travaux répertoriés dans la Nomenclature des Travaux Publics ou équivalent.

Les soumissionnaires devront justifier qu'ils possèdent les qualifications et certifications professionnelles du secteur des « travaux publics », établis par des organismes indépendants ou équivalent. (Sécurité-Environnement : MASE ou équivalent, ISO 45001 ou équivalent, ISO 14001 ou équivalent).

PROGRAMMATION :

Programmation estimative des travaux

Tome A : Début estimative des travaux octobre 2026 – durée du contrat 4 ans + 1 an + 1 an + 1 an + 1 an.

Tome B : Début estimative des travaux octobre 2026 – durée du contrat 4 ans + 1 an + 1 an + 1 an + 1 an.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Pour le Tome A : un attributaire.
- Pour le Tome B : un attributaire.

CONTACTS :

Acheteur: rudym.vermeire@edf.fr

Prescripteurs: nicolas.lecrivain@edf.fr
celine.weppe@edf.fr

Cet appel d'offres ne présage pas de la décision que prendra l'Etat concernant le lancement ou non du programme EPR2, ni de l'obtention des autorisations administratives nécessaires pour la réalisation des Projets. Il doit permettre à la fois aux équipes d'EDF de disposer des retours fournisseurs pour avancer le design de certains bâtiments, et aux industriels d'avoir de la visibilité sur les besoins du programme EPR2 afin de se préparer à exécuter les contrats.